
Lettre des sans-culottes de la société populaire de Narbonne qui annonce l'envoi des lettres de prêtrise et de vicaire épiscopal du citoyen Robert, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des sans-culottes de la société populaire de Narbonne qui annonce l'envoi des lettres de prêtrise et de vicaire épiscopal du citoyen Robert, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 19-20;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38152_t1_0019_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Nous sommes insensibles à l'ardeur du feu qui nous consume, nous ne songeons qu'à celui qui enflamme nos braves défenseurs pour pulvériser les tyrans couronnés, combattre leurs malheureux satellites et faire triompher la cause de la liberté. Nous faisons retentir les voûtes de nos manutentions par les airs des cantiques patriotiques que nous chantons, et criant : *Vive la liberté ! la République, la Convention nationale et les sans-culottes !* dont nous faisons partie à plus d'un titre.

« FOUQUET. »

Le citoyen Launeau, procureur syndic du district d'Autun, envoie la croix du fanatique et imbécile *Louis le Saint*, consacrée par l'orgueil à distinguer une caste sans mérite, Ferdinand Grammond s'en décorant.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Launeau (2).

Le procureur syndic du district d'Autun, au Président de la Convention nationale.

« Autun, 13 frimaire, l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Je t'adresse, conformément à l'arrêté du directoire du district d'Autun, la croix du fanatique et imbécile *Louis le Saint*, consacrée par l'orgueil à distinguer une caste sans mérite. Ferdinand Grammond s'en décorait.

« Salut.

« V. LAUNEAU. »

Extrait des pièces déposées au directoire du district d'Autun.

Extrait des registres de la municipalité de Dracy près Conches.

Ce jourd'hui 29 septembre 1793, l'an II de la République, en exécution de la loi du 28 juillet dernier, le citoyen Ferdinand Grand-Mont (*sic*) a déposé à la municipalité de Dracy-les-Conches sa croix dite Saint-Louis et a déclaré n'avoir point de brevet, parce que l'ayant depuis longtemps, on n'expédiait pas de brevet.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal et nous sommes sous-signés.

Par extrait :

Signé : LEBEAU.

Vu le procès-verbal d'autre part qui constate le dépôt que Ferdinand Grammond (*sic*) a fait à la municipalité de Dracy-les-Conches de sa croix dite de Saint-Louis,

Le procureur syndic entendu, le directoire arrête que la croix sera envoyée à la Convention nationale.

Fait en directoire le 24 brumaire, l'an II de la République.

Signé : MASSON, président et P. BOZUT, secrétaire.

Collationné :

P. BOZUT, secrétaire.

Les sans-culottes de la Société populaire de Narbonne envoient à la Convention nationale les lettres de prêtrise et de vicaire épiscopal de Gabriel Robert, ci-devant prêtre, et maintenant président du comité civil et militaire de cette commune.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des sans-culottes de la Société populaire de Narbonne (2).

Les sans-culottes de la Société populaire de Narbonne nouvellement épurée, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Vous avez prouvé aux prêtres qu'ils ne sont plus les dispensateurs des biens de l'Église, ni les économes des pauvres, qu'ils ne sont plus liés par aucun vœu d'obéissance, qu'ils sont des êtres absolument passifs, nuls et nuisibles dans le corps civil; vous avez rappelé à la société ces victimes des préjugés fanatiques et vous nous avez consolés des maux qu'ils nous ont fait souffrir.

« Depuis longtemps, nous nous disions à nous-mêmes : Quoi ! dans un moment où l'énergie de la liberté va développer les talents, faire des héros et des sages, où le Français a contracté aux yeux de l'univers l'heureuse obligation des vertus, par la sanction de l'homme, de citoyen libre, nos prêtres seuls ne seraient ni citoyens, ni libres ? Au sein même de la liberté, ils seraient privés de ce premier don de la nature, de ce premier bienfait de la société ?

« Mais le renversement de tous ces principes superstitieux est venu leur prouver qu'ils n'étaient plus que des citoyens, et que le célibat était un état de mort qui attaquait les générations dans leur cours et montrait l'ingratitude la plus monstrueuse envers la société.

« Gabriel Robert, ci-devant prêtre, maintenant président du comité civil et militaire de cette commune, a été le premier dans notre district qui a reconnu qu'il n'existait d'autre divinité que celle que nous encensons tous les jours : la liberté !

« Il a fait hier hommage de ses lettres de prêtrise et de celles de vicaire de l'évêque, en nous priant de les envoyer à la Convention. Il veut n'appartenir qu'à la famille des vrais sans-culottes, il ne veut point qu'on lui reproche de conserver des titres qu'il n'a jamais regardés que comme factices, il ne veut d'autre chaîne que celle de la liberté et de l'égalité.

« Recevez donc, législateurs, cette nouvelle preuve du civisme et des vertus de Gabriel Robert, il mérite votre estime et la nôtre; depuis quatre ans, il a été un de ceux qui, dans cette commune, ont le plus contribué à la régénération des principes républicains, à la destruction des abus et au soutien de l'armée des Pyrénées-Orientales. Ce ne sont point des éloges que nous entendons lui prodiguer, c'est la force de la vérité qui réclame en sa faveur. Il n'est plus prêtre, et avec lui nous désirons de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 10.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 10.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

vous voir consolider le bonheur et la félicité que notre conduite vous prépare.

« TAPIG, président; RIEUSSET, secrétaire; GIL-LABERT, secrétaire; LAGARDE, secrétaire.

« Narbonne, le 7 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible. »

La Société populaire et les corps constitués de la commune d'Argenteuil, département de Seine-et-Oise, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et les mesures sévères qu'elle a prises pour déjouer les conspirateurs et punir les traîtres : ils partagent les principes de la Montagne, et invitent la Convention à ne pas quitter son poste que le sol de la liberté ne soit purgé des esclaves qui le profanent. Ils offrent à la patrie tout ce qui restait de leur église, savoir : en argenterie, 29 marcs 6 onces 2 gros, en ayant déjà donné 128 marcs à leur district, l'année dernière; en cuivre, 1,965 livres; plus, 228 aunes de galons, or et argent, provenant des ornements; plus, deux petits reliquaires en cuivre, avec un filigramme [filigrane] d'argent pesant environ 3 marcs 4 onces; plus, une châsse garnie de vermeil, 210 chemises, 5 draps, différents objets de vieux linge, 6 paires de bas de laine, 4 paires de souliers, un fusil et sa baïonnette, une giberne. Ils ont donné de grosses cloches pour faire des canons, du fer pour être converti en armes, et 4 à 500 jeunes gens pour s'en servir. Ils demandent l'établissement d'une Société d'agriculture dans chaque département ou district, et des écoles primaires, dont une dans leur commune, chef-lieu de canton.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé aux comités de commerce et d'agriculture, et à celui d'instruction publique (1).

Suit l'adresse de la Société populaire, du conseil général de la commune et du comité de surveillance d'Argenteuil (2).

La Société populaire, le conseil général de la commune et le comité de surveillance d'Argenteuil, département de Seine-et-Oise, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« La Société populaire et les corps constitués de la commune d'Argenteuil, unis d'intention et de vœux, toujours fidèles aux principes républicains, vous félicitent sur vos travaux et les mesures sévères que vous avez prises pour déjouer les conspirateurs et punir les traîtres. Que la terreur soit sans cesse à l'ordre du jour tant qu'il en existera, le vrai citoyen n'a rien à craindre, mais il faut que les coupables soient punis. Guerre aux malveillants, mort aux

traîtres, haine aux fanatiques, mais paix, amitié et protection aux innocents opprimés par erreur ou par calomnie.

« Gloire et confiance à la Montagne, nous partageons ses principes. Législateurs, nous adhérons à vos travaux, nous vous en félicitons. Continuez à bien mériter de la patrie, suivez vos travaux, ne quittez pas votre poste que le sol de la liberté ne soit purgé des esclaves qui le profanent en combattant pour les tyrans coalisés qui voudraient l'asservir.

« Nous offrons à la patrie tout ce qui nous restait de notre église, savoir en argenterie 29 marcs 6 onces 2 gros, en ayant déjà donné 128 marcs à notre district l'année dernière. En cuivre, 1,965 livres. Plus 228 aunes de galons or et argent provenant des ornements, pesant 35 marcs et différentes étoffes brodées et brochées d'or fin et d'argent. Plus 2 petits reliquaires en cuivre garnis au dedans d'un filigrane d'argent pesant environ 3 marcs 4 onces. Plus une châsse en forme de coffre, garnie en dedans et dessus de vermeil, surmontée d'une croix double garnie de pierres ordinaires. Enfin 210 chemises, 5 draps; différents objets de vieux linges pour faire de la charpie, 6 paires de bas de laine, 4 paires de souliers neufs, 1 fusil de munition et sa baïonnette et une giberne. Ces derniers objets pour nos braves soldats défenseurs de la liberté.

« Nous avons donné de grosses cloches pour faire des canons, du fer pour être converti en armes et quatre à cinq cents jeunes gens pour s'en servir.

« Nous ne prétendons point nous en faire un mérite; qui n'a fait que son devoir n'a pas besoin d'éloges; trop heureux le républicain qui se sacrifie pour son pays, et nous ne serons jamais les derniers à offrir à la patrie tout ce dont elle aura besoin. Nous vous demandons aussi l'établissement d'une société d'agriculture dans chaque département ou district; nous sentons plus que personne combien cet art précieux a besoin d'être perfectionné, il faut que la pratique et la théorie se réunissent pour puiser à la source des vrais principes la connaissance des maladies qui arrivent aux plantes et aux bestiaux, détruire les vieilles routines et les vieux préjugés dans lesquels la majeure partie des cultivateurs est plongée. Et enfin augmenter par là nos richesses nationales, car vous le savez, législateurs, l'abondance des produits de la terre et la prospérité des bestiaux furent dans tous les temps la richesse des états agricoles.

« Nous vous demandons encore des écoles primaires. Le temps est arrivé où la jeunesse a besoin d'une éducation plus rapprochée des vues de la nature et de la raison. Les anciennes écoles sont caduques, elles n'enseignaient pas tout ce qu'il fallait pour former les connaissances et les idées saines à l'homme même rustique.

« Nous vous demandons une de ces écoles dans chaque chef-lieu de canton qui forme tout à la fois un hospice pour les vieillards, les infirmes, les orphelins et les pauvres femmes en couches.

« Il serait douloureux de vous retracer les maux causés par l'ignorance ou l'inexpérience des personnes se disant de l'art dans certains cantons.

« Notre commune chef-lieu de canton offre un local propre à cet établissement; c'est un ci-devant couvent de religieuses, le seul dans tout le canton et distribué de manière qu'il

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 10.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 111, *Seine-et-Oise* 12. D'après le *Mercure universel* [17 frimaire an II, (samedi 7 décembre 1793), p. 267, col. 2] et d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n^o 240 du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793), p. 1541, col. 1], l'adresse de la commune d'Argenteuil fut présentée à la Convention par une députation.